



Madame, Monsieur, cher concitoyen,

En ce début de mandat, avec mon équipe, nous souhaitons vous remercier, une fois encore, pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections du 15 mars dernier.

C'est un grand honneur pour moi d'être la première femme élue maire de Petit-Réderching.

Être maire c'est une charge lourde, une grande responsabilité. C'est un investissement personnel conséquent et j'en accepte les contraintes.

Je voudrais vous assurer que je serai le maire de tous les habitants et au service de tous ! Nous travaillerons en commun avec les élus de la liste *Petit-Réderching, de toutes nos forces*. Leurs voix seront entendus, leurs propositions seront étudiées.

L'installation du Conseil municipal eu lieu le 24 mai 2020 et dès le lendemain nous avons décidé de rouvrir les écoles. Je voudrais remercier le personnel enseignant, les employés municipaux, les secrétaires, le personnel d'entretien et les élus pour leur engagement durant cette période difficile.

J'ai une pensée profonde pour celles et ceux qui ont été touchés de près ou de loin par la pandémie. Prenez soin de vous et de vos proches.

Je souhaite humblement rendre hommage à Samuel PATTY et aux victimes des attentats de Nice.

Signe d'un élan et d'une dynamique nouvelle, j'ai le plaisir de vous présenter et de vous offrir *Le Mag!* votre nouveau bulletin d'information communal. J'espère que vous apprécierez sa formule revisitée.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Le Maire, Florence ZINS

sommaire

- Informations utiles
- · Retour en images
- Composition du Conseil Municipal
- Commissions municipales
- Représentation dans les divers organismes et structures
- Les services municipaux
- Zoom sur la bibliothèque municipale
- Délibérations du Conseil Municipal
- Pages Spéciales : CoViD-19
- Lotissement A l'Orée des Champs
- Etat Civil 2019/2020
- Les écoles primaires : retour en image
- Incivilités et vivre-ensemble
- Tribune d'expression politique
- Battues de chasse

Les Ecoles Primaires

Horaires

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 8h30 à 12h de 13h30 à 16h

Ecole maternelle

4 rue de la Mairie 57410 Petit-Réderching Tél. : 03 87 02 78 18

Ecole élémentaire

6 rue des Ecoles 57410 Petit-Réderching

Tél.: 03 87 09 89 50

La Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 8h à 12h Mardi de 14h à 18h Jeudi de 14h à 16h30

Coordonnées

3 rue de la Mairie 57410 Petit-Réderching Tél. : 03 87 09 80 78

Mail: mairie.petitrederching@gmail.com

Permanence des adjoints

Mercredi de 17h30 à 19h les semaines paires et sur rendez-vous

Adresses mails des élus

Mme Florence Zins, maire maire@petit-rederching.fr

M. Dominique Finkler, 1er adjoint dfinkler@petit-rederching.fr

Mme Cindy Dannenhoffer, adjointe au maire cdannenhoffer@petit-rederching.fr

M. Yvon Petit, adjoint au maire ypetit@petit-rederching.fr

Mme Tania Lang, adjointe au maire tlang@petit-rederching.fr

INFORMATIONS UTILES

Le Service périscolaire

Accueil du matin de 7h à 8h30

Salle de motricité de l'école maternelle

Accueil du soir

de 16h à 17h30

Salle de motricité de l'école maternelle le lundi Bibliothèque municipale les autres jours <u>Cantine</u>

de 12h à 13h30 Salle socioculturelle

Réservations

Fiches de réservation et menus disponibles sur le site internet.

Réservation à déposer au plus tard le jeudi midi pour la semaine suivante accompagnée du règlement.

Retrouvez nous sur www.petit-rederching.fr sur Facebook @Florence Zins Elue Sur PanneauPocket en téléchargeant l'appli Directeur de la publication : Comité de Rédaction : Conception :

Le maire Florence ZINS Commission Communale Mairie de Petit-Réderching Imprimerie Sarregueminoise

Impression : Imprimerie Sarregueminoise
Crédits Photos : Commune de Petit-Réderching, A. Neu, G. Schwartz
Dépôt légal : Décembre 2020



RETOUR EN IMAGES











- Aménagement d'un arrêt de bus avec la pose prochaine d'un abri, Rue des Tilleuls 1.
- Galets peints déposés devant la mairie (voir sur facebook *Trouvemongalet*) 2.
- 3. Rue Notre Dame, retrait du panneau Sauf Riverains. La rue est désormais à sens unique.
- 4. Sécurisation de l'accès à l'aire de jeux, Rue Lachaise
- Mise en place d'un conteneur de récupération de papiers pour l'association *Du Papier pour l'Enfance* Mise en place de poubelles de tri au cimetière 5.

Le conseil municipal

A l'issue du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020, les habitants de la commune ont élu 15 conseillers municipaux : 12 issus de la liste *Petit-Réderching, la Confiance pour Demain* et 3 issus de la liste *Petit-Réderching, de toutes nos Forces*.

En raison de la crise sanitaire, l'installation du nouveau conseil s'est faite lors de la séance du 24 mai 2020.



Florence ZINS Maire



Dominique FINKLER
Adjoint au maire
chargé des bâtiments
communaux et de la sécurité



Cindy DANNENHOFFER Adjointe au maire chargée des affaires scolaires et sociales, de la bibliothèque, et de l'information



Yvon PETIT Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de la voirie et des espaces publics et de la forêt communale

Mathieu MATHIS



Tania LANG
Adjointe au maire
chargée de l'animation
municipale, du jumelage,
des associations, de la gestion
de la salle et du fleurissement



Les conseillers municipaux :

Jean-Martin NEU (Petit-Réderching la Confiance pour Demain)
Sandrine BACH (Petit-Réderching la Confiance pour Demain)
Vincent DERR (Petit-Réderching la Confiance pour Demain) absent
Marie-Jeanne SCHULLER (Petit-Réderching de toutes nos Forces)
Michel BOTZUNG (Petit-Réderching de toutes nos Forces)

Gilbert Houth (Petit-Réderching la Confiance pour Demain)
Patricia Nirrengarten (Petit-Réderching la Confiance pour Demain)
Laure Reichl (Petit-Réderching la Confiance pour Demain) absente
Henri Cordary (Petit-Réderching de toutes nos Forces)

Les commissions municipales

Les commissions municipales se réunissent dans leurs domaines de compétence pour travailler sur un sujet précis, sous l'impulsion du vice-président en charge de la commission. Madame le Maire préside toutes les commissions.

* Affaires sociales: Cindy Dannenhoffer

Bâtiments communaux: Dominique Finkler

Bibliothèque, bulletin municipal, affaires scolaires et information : Cindy Dannenhoffer

Environnement et fleurissement : Michel Botzung

Restauration scolaire: Mathieu Mathis

Urbanisme: Vincent Derr

Vie associative, gestion de la salle polyvalente et animation municipale : Tania Lang

Vie économique du village : Michel Botzung

* Voirie, réseaux publics et sécurité des biens et des personnes : Yvon Petit

Représentation dans les organismes extérieurs

Organisme	Titulaire	Suppléant
Pays de BITCHE COMMUNES du Pays de Bitche	Florence Zins Dominique Finkler	Vincent Derr
Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées	Florence Zins	Dominique Finkler
Commission Communale Constitutive de la Chasse	Yvon Petit Michel Botzung	
Commission Communale des Impôts Directs	Sandrine Bach Gilles Botzung Henri Cordary Cindy Dannenhoffer Vincent Derr Alexandra Eschenbrenner	Dominique Finkler Raymond Gromczyk Mickael Hess Gilbert Houth Tania Lang Mathieu Mathis
Commission d'Appel d'Offre	Dominique Finkler Yvon Petit Michel Botzung	Jean-Martin Neu Vincent Derr Henri Cordary
SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA BICKENALBE Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Bickenalbe Président :Roger Heinrich Vice-Président : Dominique Finkler	Eau: Yvon Petit Jean-Martin Neu Assainissement: Florence Zins Dominique Finkler	Eau: Gilbert Houth Michel Botzung Assainissement: Vincent Derr David Suck
SYCOPARC Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	Michel Botzung	
Associations des Communes Forestières Communes forestières Foderation rationale	Yvon Petit Gilbert Houth	

Les services municipaux



Blandine DEMMER Secrétaire de Mairie Chargée de la préparation du conseil municipal, des ressources humaines, du budget, de la comptabilité et de l'urbanisme



Béatrice BECKAgent d'entretien chargée
de la cantine scolaire
du nettoyage des bâtiments communaux



Esther TRIMBORN
Secrétaire
Chargée de l'accueil, de l'état-civil, des élections, de la communication
de la gestion de la salle polyvalente et des services périscolaires



Martine HUVER Agent d'entretien chargée de la cantine scolaire du nettoyage des bâtiments communaux



Virginie ZWING Responsable de la Bibliothèque Chargée de l'accueil périscolaire du soir



Fabienne MIGLINIEKS Agent d'entretien chargée du nettoyage des bâtiments communaux



Marie-Laure HOENIG ATSEM Chargée de l'accueil périscolaire du matin



Christine NEU Agent d'entretien chargée du nettoyage des bâtiments communaux



Marinette MEGEL ATSEM





La bibliothèque municipale a été inaugurée en 1997. Depuis, elle accueille tous les habitants de la commune, ainsi que les scolaires et propose diverses animations périodiques et thématiques.

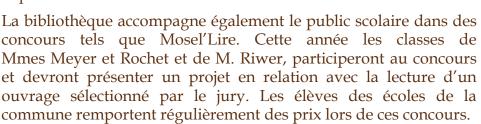
Depuis le mois de septembre 2020, c'est Virginie ZWING qui gère le prêt des ouvrages et l'accueil des scolaires.

Près de 9.000 ouvrages (3.400 pour le secteur *Adultes* et 5.300 pour le secteur *Jeunes*) attendent les usagers de la bibliothèque. Ce fonds documentaire n'est pas figé. En effet, et grâce au partenariat mis en place avec la *Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques* du Département de la Moselle, 500 ouvrages sont sortis et remplacés tous les trimestres.

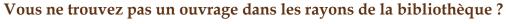
A la bibliothèque vous trouverez également plusieurs périodiques au secteur *Adultes* comme *Sciences et Avenir* et le *Républicain Lorrain* et au secteur *Jeunes* comme *Mon Petit Quotidien, Le journal de Toto, Wapiti, Curionaute,* etc.

En plus du prêt d'ouvrages, des animations sont régulièrement proposées selon les saisons : des bricolages pour Pâques, Noël ou la fête des mères, des lectures collectives avec la présence de conteurs. Dans le cadre des *Noëls de Moselle*, la bibliothèque accueille régulièrement des animations proposées par le Conseil

départemental.



Un ordinateur est également à disposition du public avec un accès Internet.



Demandez-le à Virginie qui activera le réseau des bibliothèques du D.L.P.B. pour vous le procurer.

Bibliothèque Municipale

10 rue des Ecoles 57410 Petit-Réderching 03 87 28 81 69 biblio.57410@tubeo.fr

Horaires d'ouverture

Mardi de 16h à 19h Mercredi de 14h à 18h Jeudi de 15h à 18h Vendredi de 16h à 18h

Tarifs

6€/an pour les habitants de la commune 7€/an pour les personnes extérieures Gratuit pour les mineurs et étudiants jusqu'à 25 ans

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 2020

- Le Conseil a fixé les indemnités de fonction du maire et des adjoints.
- Le Conseil a décidé de confier des délégations au maire pour la durée de son mandat. Ces délégations favorisent et simplifient l'administration communale.
- Le conseil a décidé la création de neuf commissions communales permanentes présidées par le maire. Pour chacune de ces commissions, le Conseil a désigné un vice-président.
- Le Conseil a désigné, en son sein, les membres de différentes commissions et les délégués représentant la commune dans différentes instances.

Séance du 25 juin 2020

- Le Conseil a décidé l'attribution d'une indemnité de fonction à un conseiller municipal auquel Mme le Maire a délégué une partie de ses fonctions.
- Le Conseil a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres.
- Le Conseil a décidé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales, à savoir 12,43% pour le foncier bâti et 57,35% pour le foncier non bâti.
- Le Conseil a procédé au tirage au sort permettant de désigner trois électeurs dans le cadre de la formation du jury criminel.
- Le Conseil a décidé le recrutement de six agents contractuels pour la période estivale.

Séance du 9 juillet 2020

- Le Conseil a décidé de clore le budget du lotissement Bellevue dans la mesure où tous les lots ont été vendus et tous les travaux, réalisés.
- Le conseil a voté les budgets primitifs de la commune et du lotissement *A l'Orée des Champs* pour l'année 2020.

- Le Conseil a déterminé le montant des loyers pour les deux logements situés dans la caserne des pompiers.
- Le Conseil a décidé d'autoriser l'installation d'un marché mensuel sur le parking de la gare, à titre gratuit pour une période d'essai de 6 mois à compter du 1er septembre 2020.
- Le Conseil a décidé d'élaborer deux dossiers de demande de subvention DETR ou DSIL pour poursuivre le programme de rénovation énergétique notamment à l'école maternelle et pour l'agrandissement de l'espace cinéraire en créant 9 caveaux supplémentaires.



Séance du 4 août 2020

- Le Conseil a révisé le montant des loyers pour les deux logements situés au premier étage de la mairie.
- Le Conseil a autorisé le maire à signer une convention avec MATEC (Moselle Agence Technique) et le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour obtenir une assistance à maîtrise d'ouvrage et un conseil architectural sur les différents projets communaux portant sur les bâtiments et les espaces publics.

Séance du 11 septembre 2020

 Le Conseil a décidé la création d'un poste d'adjoint technique territorial titulaire et d'un poste d'adjoint technique contractuel. Il autorise également le maire à recruter des agents contractuels pour palier aux indisponibilités des agents titulaires, le cas échéant.

Retrouvez la totalité des délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune

Séance du 11 septembre 2020...suite...

- Le Conseil a décidé l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et sollicitera une subvention au titre de la DETR.
- Le Conseil a approuvé les termes de la convention fixant les missions et modalités d'intervention du service commun pour l'instruction et la délivrance des autorisations du droit du sol.
- Le Conseil a approuvé les termes de la convention avec ENEDIS pour l'alimentation électrique du lotissement *A l'Orée des Champs*.
- Le conseil a autorisé le maire à adhérer à un groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle pour l'achat d'électricité.
- Le Conseil a autorisé le maire à signer une convention avec MATEC pour l'optimisation énergétique du réseau d'éclairage public.
- Le Conseil a accordé, en raison de la crise sanitaire, une réduction de 50% du tarif habituel du droit de place pour les forains qui s'installeront sur la place du village au mois de septembre à l'occasion de la fête patronale.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2020

- Le conseil autorise le maire à procéder à l'échange de parcelles à valeur équivalente avec l'Association Foncière pour le Remembrement, dans le cadre de la création du lotissement *A l'Orée des Champs*. Le Conseil autorise également la vente des lots réservés, au prix déterminé par la délibération du 20 mai 2019.
- Le Conseil autorise le maire à signer une convention de partenariat entre la commune et la Communauté de Communes du Pays de Bitche dans le cadre du dispositif de Conseil en Energie Partagé.
- Le Conseil Départemental de la Moselle et les autorités académiques ont lancé un programme pour faciliter les usages @-éducatifs. Le Conseil décide d'adhérer au groupement de commande relatif à ce programme dénommé fus@e.

Suite à la tempête de grêle du 19 août 2019, de nombreuses installations communales ont subi des dégâts plus ou moins conséquents.

Comme chez de nombreux particuliers, les bardages en PVC, les volets et les gouttières ont été ravagés notamment dans les écoles, les vestiaires du terrain de football et à la mairie.





Rétablissement du confinement : Les mesures applicables en Moselle

Afin de maîtriser la propagation du virus Covid-19, et préserver le système de santé, le Président de la République a annoncé, mercredi 28 octobre 2020, le rétablissement du confinement à compter de ce jour et jusqu'au 1er décembre 2020 (sous réserve de l'évolution de l'épidémie à cette date).

Le Gouvernement a ainsi annoncé les mesures suivantes :

Les **déplacements** en dehors du domicile sont interdits, à l'exception des cas énumérés sur l'attestation dérogatoire. L'employeur ou l'établissement scolaire peut fournir une attestation permanente de déplacement. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de se munir d'une attestation temporaire.

Vie Sociale: Interdiction des réunions familiales ou amicales

Rassemblements: Interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique, à l'exception des manifestations revendicatives, déclarées en préfecture, rassemblements professionnels, les services de transports de voyageurs.

L'attestation temporaire est disponible sur l'application *TousAntiCovid* et sur le site www.gouvernement .fr/info-coronavirus

Personnes âgées : Les visites en <u>EHPAD</u> et en maison de retraite sont autorisées pendant le confinement dans le strict respect des mesures barrières.

Travail: Le télétravail doit être la règle, à l'exception des activités qui ne peuvent être réalisées à distance.

Commerces et établissements recevant du public : Les commerces et établissements recevant du public (ERP) non essentiels seront fermés pendant le confinement. Un certain nombre d'activités sont maintenues en particulier les services publics, les commerces de gros, les marchés alimentaires et évidemment les laboratoires d'analyse.

Services publics, bancaires et postaux : Les services publics et les guichets des établissements bancaires et postaux restent ouverts.

Vie scolaire et universitaire : Les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) restent ouverts, avec un protocole sanitaire renforcé, dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans (www.education.gouv.fr).

L'ensemble des cours magistraux et travaux dirigés sont désormais en distanciel sauf exception pour certains travaux pratiques. L'accès aux bibliothèques universitaires est possible mais uniquement sur rendez-vous. Les restaurants universitaires ne pourront que faire de la vente à emporter.

Les formations et concours font aussi l'objet de dérogation.

Petite enfance : Les établissements accueillant les activités périscolaires ou l'accueil de loisirs restent ouverts. En revanche, les établissements accueillant les activités extra-scolaires ferment. Les crèches et assistantes maternelles continuent d'accueillir les enfants. Les structures d'accueil spécialisées pour les enfants en difficulté physique ou psychique notamment les instituts médico-éducatifs restent ouvertes.

Cultes : Les lieux de cultes restent ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes maximum et pour les mariages réunissant maximum 6 personnes.

Culture : Les établissements culturels (cinéma, musées, etc) sont fermés. Les professionnels de la culture sont en revanche autorisés à poursuivre leurs répétitions sans public

Sport : Les activités sportives individuelles et de plein air sont autorisées dans un rayon d'1 km et dans la limite d'une heure, en étant muni d'une attestation dérogatoire. La pratique des sports collectifs de plein air est interdite. Les salles de sports ou gymnase sont fermés. Les sportifs professionnels peuvent toutefois poursuivre leurs entraînements.

Espaces verts: Les parcs, jardins, forêts, plages restent ouverts.

Frontières : Les **frontières extérieures** de l'Union européenne sont fermées. Les **frontières intérieures** du territoire français restent ouvertes.

Port du masque : En Moselle, le port du masque est rendu obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus, entre 7h00 et minuit, dans les communes suivantes : Metz, Montigny-lès-Metz, Woippy, Thionville, Manom, Yutz, Terville

Il est également obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus en Moselle <u>lors</u> de tout rassemblement, réunion ou activité organisé sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes lorsqu'ils ne sont pas interdits en application du décret du 29 octobre 2020 (ex : manifestation revendicative, rassemblement professionnel); <u>pour tout marché alimentaire</u>; <u>aux abords immédiats des établissements d'enseignement scolaire</u> aux plages horaires d'entrée et de sortie des élèves, dans un périmètre défini par le maire de la commune qui ne peut excéder 200 mètres à partir des entrées de l'établissement.



Repas des Seniors

Dans le respect des consignes sanitaires en vigueur et afin de préserver la santé de nos ainés, nous ne pourrons malheureusement pas organiser le repas de Noël cette année. Cependant, chaque foyer comprenant une personne de 70 ans ou plus, recevra un présent porté à domicile par les élus.

Durant le 1er confinement, les enfants des écoles ont adressé des dessins aux personnes âgées de 80 ans et plus, de la commune

Cette belle opération a permis de sortir un peu de l'isolement nos ainés.

Un grand merci aux enfants!



Petit message aux papys et mamies

En cette période de crise sanitaire inédite durant laquelle toute la population a dû se résoudre à rester chez soi, la situation est d'autant plus difficile pour vous, grands-parents. Vous avez tous envie de revoir au plus vite vos enfants et vos petits-enfants.

En attendant, les enfants des écoles ont voulu vous apporter un peu de soutien en vous offrant ce dessin.

Nous espérons vous revoir très bientôt en bonne santé. Toutes les précautions sanitaires ont été prises (les feuilles ont été plastifiées et désinfectées).

Prenez soin de vous.

Les enfants des Ecoles de Petit-Réderching

Durant l'été, les élus ont frappé aux portes des personnes âgées de 75 ans ou plus pour refaire une distribution de masques et s'assurer que tout allait bien notamment en raison des chaleurs caniculaires auxquelles nous avons dû faire face.

D'une manière générale, les personnes isolées peuvent se signaler à la mairie pour que les services municipaux prennent régulièrement de leurs nouvelles







Pour accueillir les élèves après le confinement, quelques aménagements ont été réalisés par le personnel communal. Des marquages, quelques interdictions de passage et tout s'est bien passé!

Malgré la pandémie, la tradition a été respectée et le dernier jour de classe, les enfants sont repartis avec une tablette de chocolat et un pain au lait confectionné par les deux boulangers de la commune. Cette année, pour éviter toute contamination, la distribution s'est faite en sachet individuel. Une mesure d'hygiène qui sera renouvelée dans le futur.

Une première série de masques en tissus pour enfant a été fabriquée par une bénévole de la commune en mars. Puis en octobre, ce sont les dames l'association *Patch Plaisir* qui ont confectionné plus de 400 masques en trois jours. Offerts par la commune, ils ont été distribués à tous les élèves de l'école élémentaire.

Dans le respect des directives nationales et préfectorales nous mettons tout en œuvre pour vous protéger et protéger le personnel communal, pour accueillir les enfants dans les écoles et dans les services périscolaires.

Tous ensemble, soyons vigilants





Le lotissement À L'Orée des Champs prend forme doucement.

Après la création d'un giratoire et d'un bassin de rétention d'eau, la voirie provisoire, les branchements aux différents réseaux et l'arpentage sont désormais terminés.

Une dernière étude de sols a dû être programmée afin de pouvoir mettre en vente les lots de la première tranche.

Lors d'une récente réunion du conseil municipal, il a été décidé de dénommer la voie principale Rue des Cerisiers et la voie secondaire Rue des Érables, pour rappeler les essences qui seront plantées dans le lotissement

La première tranche du lotissement est composée de 32 parcelles pour une surface totale de 386 ares dont 22 ares d'espaces verts et d'aire de jeux. Les 32 parcelles proposées à la vente représenteront 43 logements dont 16 logements collectifs, 26 logements individuels et 4 maisons mitoyennes.

11 lots font déjà l'objet d'une réservation ferme et le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les actes notariés ainsi que les documents se rapportant à la vente.

Depuis la tenue du dernier conseil municipal, d'autres lots ont fait l'objet d'une option de réservation et feront prochainement l'objet d'une délibération pour la mise en vente.

Le prix de vente des terrains a été fixé à 5.900€ hors taxes l'are.



ÉTAT-CIVIL 2019—2020

naissances

Joshua SCHALLHAMMER 24.01.2019 Alicia HAMMAN 24.04.2019 Jules et Judith MEHLINGER 12.06.2019

Emilie NEU 19.07.2019

Salina BESSAOU 20.08.2019 Théo KOLBE 27.08.2019 Lya HESS 29.08.2019 Rose Chalon 20.10.2019

Ethan Boissière 03.11.2019

Nicolas SCHWARTZ 13.01.2020 Rose Kremer 14.01.2020 Clément HUBER 26.01.2020 Paul NEU 11.03.2020 Eva HAMM 26.03.2020 Maëline DIEMERT 07.04.2020 Léonore CHALL 06.05.2020 Louise KREBS 30.09.2020 Mathilde DERR 07.10.2020 Elrick Spaniol 17.10.2020 Léa Bour 04.11.2020

mariages

Lionel NEU & Dominique RIEHL 12.01.2019 Philippe BABE & Cynthia SCHWARTZ 04.05.2019 Alexy CREUSOT & Audrey SIMON 01.06.2019 Yannick Cherno & Bérénice Tousch 29.06.2019 Gilles GROSS & Catherine PILCHER 27.07.2019 Bruno MULLER & Catherine BACH 03.08.2019 Jérémy Dannenhoffer & Maud Dehlinger 10.08.2019 Florent CRUCIANI & Jordane SIMON 26.10.2019 Michaël BARTH & Nadine REICHL 19.07.2020 **Eddy Joblon** &Frédérique REBMEISTER 20.08.2020

Vous avez besoin d'un acte d'état civil?

29.08.2020

Fabien BERTRAND & Elodie FERS

Les actes sont délivrés par la mairie de la commune où l'événement a eu lieu.

Pour information : les événements ayant eu lieu à Petit-Réderching du 01.01.1942 au 11.12.1944 ont été transcrits sur les registres d'état civil de la mairie de Rohrbach-lès-Bitche

Décès

Gérard Steiner 03.01.2019 Gabrielle Seiler 01.02.2019 Marie NEU veuve FIERLING 05.02.2019 François Fabing 08.02.2019 Marcel KLEIN 11.02.2019 Marie Speath veuve Neu 17.02.2019 Suzanne Hubl épouse Mertz 03.03.2019 Daniel Dannenhoffer 02.04.2019 Eugène OBER 13.04.2019 Gilbert FINKLER 21.04.2019 Monique RIFF épouse MERTZ 13.05.2019 Marie-Madeleine LOTZ épouse VOGLER 16.05.2019 René ALBRECH 25.04.2019 Gabrielle OBER veuve FINKLER 17.05.2019 Gérard RIMLINGER 19.05.2019 Jeanne Hoellinger épouse Demmerlé 13.06.2019 Marie Finkler épouse Feisthauer 14.06.2019 Patrice SIDOT 15.05.2019 Adalbert BACH 23.05.2019 René HOENIG 02.07.2019 Edgard MEYER 30.07.2019 Antoine NEU 23.08.2019 Jeanne Walter épouse Durand 16.10.2019 Edouard NEU 27.10.2019 Rémy Dannenhoffer 02.11.2019 Raymond NEU 18.11.2019 Frédéric KREBS 20.11.2019

Louise Krebs veuve Neu 19.01.2020 Paulette Schaeffer épouse Rundstadler 28.01.2020 Joseph Burgun 29.01.2020 Laurence NEU épouse BALVA 09.02.2020 Arthur OSWALD 20.02.2020 Marie-Louise Schaller épouse Neu 29.02.2020 Marie Fierling épouse Huber 07.03.2020 Freddy NEU 18.03.2020 Marie GLASER épouse RIFF 25.03.2020 Milène SCHAMPION épouse WEYANT 28.03.2020 Marsel Vergnon 29.03.2020 Charles BACH 30.03.2020 Marie-Louise WOLF épouse FAUST 04.04.2020 Jean-Marie SPRUNCK 20.04.2020 Claudine SCHAEFER épouse KREBS 09.06.2020 Jacqueline HOENIG 11.06.2020 Bruno BACH 15.06.2020 Marie BUR épouse BACH 01.07.2020 Marie HENNER veuve BACH 16.07.2020 Emile KLEIN 14.08.2020

Marie Spieldenner veuve Vogel 13.12.2019











- 1. Octobre 2020 : L'école maternelle a participé à l'opération Nettoyons la nature
- 2. Octobre 2020 : L'école maternelle fête Halloween
- 3. Février 2020 : A l'école élémentaire, rencontres intergénérationnelles autour des jeux de société avec le Club des Seniors
- 4. Juin 2020 : A l'école élémentaire, soirée feu de camp avec le conteur François Nadler
- 5. Octobre 2020 Semaine du goût à l'école élémentaire: Voyage en Italie

Incivilités

Durant les derniers mois de nombreux actes d'incivilité ont été répertoriés sur le ban

INICIVLITÉS ET VIVRE-ENSEMBLE

communal. Ainsi un candélabre et des coffrets électriques ont été abimés Rues des Tilleuls ; des couvercles de regard ont été dérobées sur l'emprise du nouveau lotissement.

Qu'il s'agisse d'inattention (en faisant une marche arrière par exemple) ou de malveillance, ces incidents à répétition coutent cher à la commune et pas uniquement d'un point de vue budgétaire. La sécurisation des lieux, l'enlèvement des débris, les déclarations d'assurance prennent du temps aux agents communaux. Le plus souvent, les auteurs de ces actes ne se signalent pas à la mairie, ce qui implique des frais et des procédures supplémentaires.

Vivre-ensemble

Il est rappelé que les propriétaires (ou locataires le cas échéant) sont tenus d'**entretenir la végétation plantée sur le domaine privé** afin qu'elle n'empiète ni sur le domaine publique ni sur les propriétés voisines. (cf. Code Civil Article 671 à 673 et Code de la Voirie Routière Article R116 et R161)

A l'approche de l'hiver, il est bon de rappeler qu'un arrêté municipal oblige chaque riverain à déneiger le trottoir devant sa propriété. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée.

Des distributeurs de *canisachets* sont à votre disposition Rues du Château d'eau et de la Gare et à l'aire de jeux. D'autres distributeurs seront installés prochainement.

La pandémie est venue bousculer le déroulement des dernières élections municipales et l'installation des nouveaux conseils.

Avec le groupe *Petit-Réderching, la confiance pour demain,* nous avions élaboré un programme électoral basé sur le bien-être de tous! Dans ce contexte si particulier, cette notion reste notre priorité et nous mettrons tout en œuvre pour la respecter.

Nous travaillons déjà à la concrétisation des projets comme la *Maison d'Assistants Maternels* et la *Maison des Seniors*, avec les membres des commissions municipales chargées des affaires sociales et des bâtiments communaux, en partenariat avec le CAUE et MATEC.

Nous élaborons également deux parcours de promenade à travers la commune en collaboration avec le Club Vosgien.

Enfin nous souhaitons équiper les écoles de matériel informatique individuel afin de favoriser l'égalité des chances et l'accès aux nouvelles technologies pour tous les élèves.

Nous nous sommes engagés tous ensemble avec des ambitions fortes pour le développement de notre village. Nous chercherons constamment à améliorer les services d'intérêt collectif.

Dans cette période morose et difficile, il nous parait essentiel de maintenir le lien social entre tous les habitants.

Les dames de l'association *Patch Plaisir* ont fait preuve d'un bel élan de générosité en confectionnant les masques pour les enfants. C'est dans cet état d'esprit que nous souhaitons travailler durant le mandat que vous nous avez confié.

Pour le groupe Petit-Réderching, la confiance pour demain

Le mot du Groupe de PROposition.

Le renouvellement du conseil municipal aurait pu être l'évènement majeur de la vie de notre commune en 2020. La COVID19 en aura décidé autrement.

Notre village a été touché durement. C'est l'occasion ici de témoigner à nouveau notre sympathie aux proches des personnes emportées par la maladie dont le deuil a très souvent été confisqué par l'interdiction malheureusement nécessaire des cérémonies religieuses.

Chacun dans son rôle et dans son métier a fait montre d'efforts, cela nous oblige également, nous élus, à prendre nos responsabilités.

Naturellement nous avons périodiquement des visions divergentes de celles de la majorité, mais nous nous astreignons alors toujours à une obligation d'amélioration de leurs propositions ou de **propositions** d'alternatives.

De cette « annus horribilis » nous souhaitons apporter à la majorité tout notre soutien dans toutes les mesures qui seront mises en place pour :

- soutenir la solidarité, et développer le lien social, particulièrement pour nos ainés.
- soutenir nos entreprises et associations qui **font** la vie et l'attractivité de Petit-Réderching.
- développer toutes initiatives qui concourront à ce que demain nous apprenions de ce malheur et permettront de nous organiser dans nos vies quotidiennes et communales pour faire face et devenir **encore plus fort en commun.**

De cette crise nous pouvons sortir plus forts et résilients. Tâchons de prendre les bonnes décisions et **d'avancer ensemble**

Nous invitons chacun à assister aux conseils municipaux dans le respect des mesures sanitaires.

Dans l'espérance d'une année 2021 plus sereine.

Marie-Jeanne Schuller, Henri Cordary, Michel Botzung.

Conformément à l'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les communes 1.000 habitants ou plus, lorsque des informations générales sur la réalisation et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. »

LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS:







CALENDRIER DES BATTUES DE CHASSES

05.12.2020	de 9h à 16h	Lot n°1
12.12.2020	de 9h à 16h	Réserve Bach
19.12.2020	de 9h à 16h	Réserve Bach
	+	Lutte dégâts sangliers
26.12.2020	de 9h à 16h	Réserve Bach
02.01.2021	de 9h à 16h	Réserve Bach
09.01.2021	de 9h à 16h	Lutte dégâts sangliers
16.01.2021	de 9h à 16h	Réserve Bach
23.01.2021	de 9h à 16h	Lot n°1
	+	Lutte dégâts sangliers
30.01.2021	de 9h à 16h	Réserve Bach
31.01.2021	de 9h à 16h	Réserve Bach

Des tirs de nuit sont prévus sur l'ensemble des réserves et lots de chasse de la commune jusqu'au 31 mars 2021.

La commune a créé un compte sur l'application PanneauPocket.

En téléchargeant gratuitement cette application sur votre téléphone, vous serez avertis en temps réel des événements qui se déroulent sur la commune, mais vous aurez également accès aux informations de toutes les communes adhérentes.

Ce nouveau média nous permettra de communiquer très rapidement avec vous si nécessaire et de vous transmettre toutes les informations utiles.

